



Rhône-Alpes, Loire
Montbrison
Moingt, le Bourg
11 rue Centrale

Ecole libre de fille des soeurs de Saint-Joseph, actuellement maison

Références du dossier

Numéro de dossier : IA42003636
Date de l'enquête initiale : 2006
Date(s) de rédaction : 2014
Cadre de l'étude : inventaire topographique
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : école
Appellation : de fille, des soeurs de Saint-Joseph
Destinations successives : maison

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village
Références cadastrales : 1809. A1 270, 271, 272 ; 1986, AE, 27

Historique

L'éducation scolaire des filles est vraisemblablement assurée par des religieuses au début du 19^e siècle ; les matrices cadastrales de 1809 pointent que les parcelles A1 271 et 272 (maison et jardin) appartiennent aux soeurs de Saint-Jean. En 1824 le curé Favier avance le loyer des bâtiments occupés par la maîtresse d'école pendant l'année 1820. Enfin, les soeurs de Saint-Joseph demandent à ce qu'elles puissent continuer à enseigner dans la commune (loi du 24 mai 1825). La demande est acceptée, mais un avis défavorable est donné par le conseil municipal en janvier 1832 pour la construction d'une école primaire car les soeurs de Saint-Joseph se chargent de l'école des enfants pauvres, et de nombreux enfants vont à l'école à Montbrison. En février 1862 les soeurs de Saint-Joseph fournissent le local et l'enseignement gratuit pour les plus pauvres. La municipalité veut ouvrir une maternelle mixte qu'elle confierait également aux religieuses. Ces dernières en juillet 1863 ont l'intention de faire construire des appartements à côté de leur maison, et demandent pour cela l'autorisation de faire tomber le mur de leur jardin qui longe la rue de l'église. La mairie juge alors utile de demander un alignement de l'étroite et irrégulière rue de l'église ; une indemnité sera alors versée à la communauté du fait que cet alignement oblige à détruire leur mur, une petite écurie et empiète sur une partie de leur terrain. En septembre 1878 les soeurs spécifient qu'elles réclament comme tous les ans une indemnité à payer aux soeurs institutrices communales tant pour le logement personnel que pour les deux pièces qu'elles fournissent aux filles et qui reçoivent entre 80 et 90 élèves. De plus elles trouvent que les classes sont trop petites pour le nombre d'enfants et demandent à la commune de se procurer un local plus spacieux. En mars 1879, la maison que la commune se proposait d'acheter (la maison Berthet) ne convient pas, il faut construire une école de fille ou récupérer l'école des garçons à qui on envisage d'en construire une nouvelle. Finalement en juillet 1882 on engage la construction d'un groupe scolaire abritant les filles et les garçons ainsi qu la mairie. Projet qui aboutira en 1885. Appartenait aux soeurs de Saint-Jean. Ecole de filles (en 1809, une partie (1809 A1 270 appartenait à un boucher). Réunification ensuite des parcelles (1809 A1 270 et 271), création d'une aile le long de la rue de l'Eglise, création de dépôts dans la cour, d'un préau, suppression d'un ancien bâtiment rural (1809 A1 273) pour servir de passage d'accès à la cour. Passage d'accès à la cour autrefois coiffé d'un clocheton. Aujourd'hui les bâtiments ont un aspect qui semble remonter au début du 20^e siècle, traces d'ouvertures anciennes. Porte début 19^e siècle. Caves achetées par un boucher charcutier. Autrefois un magasin à l'angle. La parcelle AE 106 liée autrefois à cette parcelle. Niche avec statue en plâtre de saint Joseph dans le mur du fond de la parcelle. Cour arrière construite sur les fossés.

Période(s) principale(s) : limite 18e siècle 19e siècle, 3e quart 19e siècle, 4e quart 19e siècle, 20e siècle

Description

Bâtiment construit en moellons de granite, encadrement des baies en pierre de taille. Génoise au sommet des murs soulignat la toiture à longs pans avec tuiles creuses. Construction en plusieurs parties réunifiées et comportant un sous-sol avec caves (accessible depuis la cour), un rez-de-chaussée, un étage carré et un comble à surcroît. Sur l'arrière du bâtiment, la cour, construite sur les fossés des remparts du bourg ancien, comporte une cour avec un préau. Dans le mur du fond de la cour, une niche accueille encore une statue en plâtre de saint Joseph (cassée). Passage d'accès à la cour autrefois coiffé d'un clocheton. En retour d'équerre du corps de bâtiment principal, une aile, construite au 19e siècle est aménagée au 20e siècle en habitation.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : granite ; moellon

Matériau(x) de couverture : tuile creuse

Étage(s) ou vaisseau(x) : sous-sol, rez-de-chaussée, 1 étage carré, comble à surcroît

Élévations extérieures : élévation à travées

Type(s) de couverture : toit à longs pans

Escaliers : escalier dans-oeuvre

Typologies et état de conservation

État de conservation : remanié

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Références documentaires

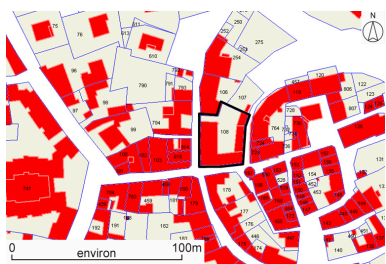
Documents d'archive

- **AC Moingt. Registre des délibérations de la commune de Moingt, côtes 1D3 Moingt : 8 oct. 1808 - 23**
AC Moingt. Registre des délibérations de la commune de Moingt, côtes 1D3 Moingt : 8 oct. 1808 - 23 juil. 1837, 1D4 Moingt : 4 mai 1838 - 20 déc. 1853, 1D5 Moingt : 2 fév. 1854 - 16 juin 1869, 1D6 Moingt : 4 août 1869 - 1er avril 1883. **Délibérations concernant l'école des filles des soeurs de Saint-Joseph 5 mars 1824** : M. Favier, curé de la commune sollicite le remboursement d'une somme de 36 F par lui avancée pour loyer des bâtiments occupés par la maîtresse d'école pendant l'année 1820. **11 juin 1826**. Demande pour que les soeurs de Saint-Joseph qui sont présentes dans la commune puissent continuer à enseigner (loi du 24 mai 1825) ; elles ne sont pas plus de 3. La population de la commune est « toute agricole et ouvrière ». (A1 1809 271, 272) **6 janvier 1832**. Avis défavorable pour la construction d'une école primaire : les soeurs de Saint Joseph se chargent de l'éducation des enfants pauvres, et de nombreux enfants vont à l'école à Montbrison. **10 mai 1841**. Nomination de l'institutrice communale, qui est une soeur de Saint-Joseph ; elles sont dans la commune depuis 1826. **1er mars 1857**. Le 5 novembre 1856, donation (reçue Chazelle not. à Montbrison) par MMme Pessonneau et Gay, religieuses de Saint-Joseph, aux religieuses de la communauté établies à Moingt, d'un corps de bâtiment avec jardin et terrasse, au bourg, et d'un pré à « Saint Igneux » (valeur du tout 4000 F). **16 février 1862**. L'école des filles est confiée aux soeurs de Saint-Joseph. Elles fournissent le local ; gratuit pour les plus pauvres. Le conseil municipal veut ouvrir une maternelle mixte confiée également aux soeurs. **18 juillet 1863**. Les dames de Saint-Joseph ont l'intention de faire construire des appartements à côté de leur maison. Elles demandent l'autorisation de faire tomber le mur de leur jardin qui longe la rue de l'église. La rue est très étroite et irrégulière à cet endroit. Il faut fixer un appartement pour ces nouvelles constructions : une ligne droite de l'angle sud-est de leur maison à l'angle formé par le mur de l'ancien château et le mur sud de l'écurie qui y est adossée (écurie Guyot). Vote d'une indemnité pour les soeurs (l'alignement oblige à détruire le mur, une petite écurie et prend du terrain). Il y a de nombreux bâtiments ruraux dans ce quartier. **13 juin 1872** (lettre à M. le préfet) : la soussignée Marie Gay, en religion soeur sainte Thérèse, supérieure de la communauté des soeurs de Saint-Joseph établie à Moingt, institutrice communale expose que c'est la communauté qui fournit le local nécessaire pour l'école, lequel est constitué de 2 pièces, que les réparations à y faire...ont toujours été reportés par la commune car une trop lourde charge. Elle demande une indemnité représentant le loyer à 100 F **22 juin 1873**. L'institutrice communale demande une indemnité pour le local fourni par les soeurs pour la classe de filles. **22 octobre 1878** (lettre du sous-préfet au maire) :

projet d'acquisition d'une maison pour servir d'école de filles : la maison Berthet. **23 mars 1879**. La maison que l'on s'était proposé d'acheter ne convient pas, il faut construire une école de filles. **1er mai 1881**. La classe des garçons est trop étroite ; les filles sont instruites chez les soeurs dans trois pièces mais une seule est convenable. On décide d'acheter un terrain pour construire une école de garçon, et de donner l'ancienne école de garçons aux filles. Le 21 juillet, choix du terrain : pré de la veuve Liangeon, 32 ares, le long de la route départementale, pour 6500 F. **10 juillet 1882**. L'école de garçons ne pourra pas être convertie en un local convenable pour les filles. Il faut donc construire un groupe scolaire. Le 10 août le CM en examine les plans et devis dressés par Jean-Baptiste Dulac (55650 F).

- **AC Moingt. série 2W3. Ecoles privée : 1850 - 1960 1 - Registre des délibérations que doivent**
AC Moingt. série 2W3. **Ecoles privée : 1850 - 1960 1** - Registre des délibérations que doivent faire à la mairie les instituteurs et institutrices qui veulent ouvrir une école libre, conformément à l'article 27 de la loi du 15 mars 1850. * 12 septembre 1863 : Marie Baroux née à Chaumont, Puy-de-Dôme le 12 novembre 1838, pourvue d'un brevet de capacité...a l'honneur de vous déclarer son intention d'ouvrir une école libre de filles sourdes-muettes à Moingt dans la maison de M. Balland. * 10 novembre 1863 : Marie Crivel...déclare son intention d'ouvrir une école libre et un pensionnat de filles dans la maison Balland. * 26 septembre 1886 : Marie Fontbonne...déclare son intention d'ouvrir un pensionnat avec école libre dans la commune de Moingt.
2 - Extrait du registre des délibérations du conseil municipal 29 septembre 1878 : « ...l'indemnité payée aux soeurs institutrices communales tant pour leur logement personnel que pour le local qu'elles fournissent pour les classes de l'école de filles soit portée de 50 à 150 F...Les deux pièces où sont reçues de 80 à 90 élèves ne mesurent que savoir : la première, 5,03 de longueur et 3,26 de hauteur qui prouve surabondamment qu'il est urgent pour la commune de se procurer un local plus spacieux...M. Berthet l'un des membres du conseil municipal a bien voulu prendre l'engagement de vendre à la commune moyennant la somme de 4400 F les bâtiments qu'il possède au centre du bourg, sur la rue et la place de la mairie ainsi que la cour et le jardin qui y sont attenant d'une contenance d'environ 5 ares, que ces bâtiments sont solidement construits...La mairie propose au conseil municipal de bien vouloir acquérir la maison Berthet pour y installer l'école des filles.
- **AD Loire. Série O 1060. Ecole des filles des soeurs de Saint-Joseph. 29 octobre 1841 : nomination**
AD Loire. Série O 1060. **Ecole des filles des soeurs de Saint-Joseph. 29 octobre 1841 : nomination** de Dame Thinet (soeur de Saint-Joseph) à la direction de l'école des filles de Moingt. La commune lui accorde chaque année depuis 1826 une somme de 100 F

Illustrations



Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section AE, échelle originale 1:1000. Source : Direction générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 1986.
Dess. Thierry Monnet
IVR82_20134203495NUD



Vue générale sur rue
Phot. Thierry_Leroy
IVR82_20144200075NUCAQ



Vue d'ensemble des élévations arrière sur cour.
Phot. Thierry_Leroy
IVR82_20144200079NUCAQ



Vue d'ensemble de
la cour avec le préau.
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20134203406NUCA



Vue d'ensemble de la niche à statue.
Saint Joseph cassé dans la niche.
Phot. Thierry Monnet
IVR82_20134203407NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :

Présentation de la commune de Moingt (associée à Montbrison) (IA42001387) Montbrison, Moingt

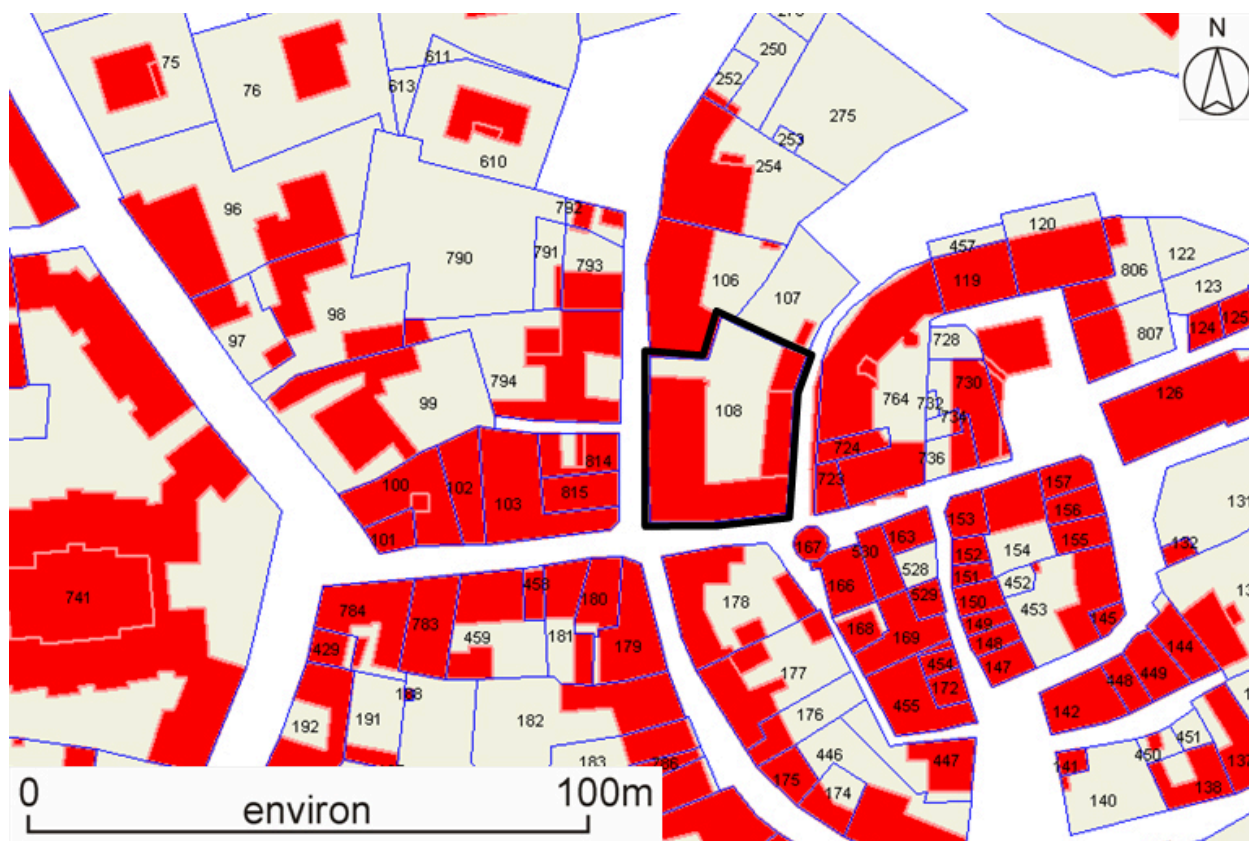
Oeuvre(s) contenue(s) :

Oeuvre(s) en rapport :

Bourg de Moingt (IA42003628) Rhône-Alpes, Loire, Montbrison, Moingt

Auteur(s) du dossier : Caroline Guibaud, Thierry Monnet

Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Conseil général de la Loire



Plan de situation, sur fond de plan cadastral, section AE, échelle originale 1:1000. Source : Direction générale des Finances Publiques - Cadastre ; mise à jour : 1986.

IVR82_20134203495NUD

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2006

Technique de relevé : reprise de fond ;

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Archives départementales de la Loire
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue générale sur rue

IVR82_20144200075NUCAQ

Auteur de l'illustration : Thierry_Leroy

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble des élévations arrières sur cour.

IVR82_20144200079NUCAQ

Auteur de l'illustration : Thierry_Leroy

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble de la cour avec le préau.

IVR82_20134203406NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2006

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation



Vue d'ensemble de la niche à statue. Saint Joseph cassé dans la niche.

IVR82_20134203407NUCA

Auteur de l'illustration : Thierry Monnet

Date de prise de vue : 2006

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation